

Montrouge, le 17 décembre 2019

## Dépréciation de l'écart d'acquisition sur LCL d'environ 600 millions d'euros, sans impact sur la solvabilité ni le dividende. Objectifs du PMT confirmés pour Crédit Agricole S.A. et LCL.

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a acté ce jour une dépréciation de l'écart d'acquisition sur LCL à hauteur d'environ 600 millions d'euros. Cette dépréciation, non déductible, sera enregistrée dans les comptes consolidés du quatrième trimestre 2019 et impactera directement le résultat net part du Groupe.

Cette charge n'affectera ni la solvabilité de Crédit Agricole S.A. ou du groupe Crédit Agricole, les écarts d'acquisition étant déjà intégralement déduits des fonds propres prudentiels, ni leur liquidité.

Cette charge sera classée en élément spécifique et n'affectera donc pas le résultat sous-jacent de Crédit Agricole S.A. ou du groupe Crédit Agricole, ni l'actif net tangible. Elle ne remet pas non plus en cause sa politique de dividende.

Sans remettre en cause l'équilibre financier global du groupe Crédit Agricole dans son ensemble, l'environnement macroéconomique et financier actuel dans lequel LCL opère a pesé sur sa valeur d'utilité et aboutit à la constatation d'une dépréciation de l'écart d'acquisition enregistré dans les comptes de Crédit Agricole S.A.<sup>1</sup>. L'activité de LCL est par ailleurs dynamique, avec une conquête nette de +49 000 clients sur les neuf premiers mois 2019 et une bonne croissance des encours et de l'équipement des clients.

Au demeurant, Crédit Agricole S.A. réaffirme les objectifs financiers prudents fixés pour l'année 2022 pour LCL dans le cadre de son Plan à Moyen Terme publié en juin 2019 :

- Coefficient d'exploitation hors contribution au Fonds de résolution unique 2022 < 66%
- RONE 2022 > 12,5%

Crédit Agricole S.A. réaffirme également ses propres objectifs pour l'année 2022 :

- Résultat net part du Groupe 2022 > 5 milliards d'euros ;
- Coefficient d'exploitation hors contribution au Fonds de résolution unique 2022 < 60% ;
- ROTE 2022 > 11 % ;
- CET1 jusqu'à fin 2022 à 11% pour Crédit Agricole S.A. (après débouclage partiel du *Switch* à hauteur de 50%) et > 16% à fin 2022 pour le groupe Crédit Agricole.

Les résultats du quatrième trimestre et de l'année 2019 seront publiés le 14 février 2020, les documents financiers les présentant seront disponibles sur le site <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres> à 7 heures du matin, heure de Paris.

### CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE S.A.

Charlotte de Chavagnac + 33 1 57 72 11 17  
Olivier Tassain + 33 1 43 23 25 41

[charlotte.dechavagnac@credit-agricole-sa.fr](mailto:charlotte.dechavagnac@credit-agricole-sa.fr)  
[olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr](mailto:olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr)

Tous nos communiqués de presse sur : [www.credit-agricole.com](http://www.credit-agricole.com) - [www.creditagricole.info](http://www.creditagricole.info)



Crédit\_Agricole



Groupe Crédit Agricole



creditagricole\_sa

<sup>1</sup> Dans le cadre de la préparation de l'arrêté de ses comptes consolidés, Crédit Agricole S.A. a procédé aux tests annuels de valorisation des écarts d'acquisition inscrits à son bilan. Conformément aux normes comptables IFRS, ces tests sont fondés sur la comparaison entre la valeur inscrite à l'actif et la valeur d'utilité. Le calcul de la valeur d'utilité repose sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie.